



**CIRCULAIRE N° 1929-~~4~~/SEPMBPE/DGD du 25 MAI 2018**  
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet :** Régimes tarifaires des emballages  
présentés pleins : précisions

**Réf. :** Circulaire n° 1907/SEPMBPE/DGD du 20/03/2018

Il me revient que les dispositions de ma circulaire n° 1907/SEPMBPE/DGD du 20 mars 2018, portant régimes tarifaires des emballages importés pleins, rencontrent des difficultés d'interprétation.

Par la présente, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers les précisions, ci-après:

- 1- Lorsqu'ils sont classés séparément, les emballages et les marchandises qu'ils contiennent doivent faire l'objet d'une seule déclaration en détail et le bureau à retenir pour l'enregistrement de cette déclaration est celui compétent pour connaître du dédouanement des marchandises emballées. Les déclarations en détail ne doivent reprendre qu'une seule sous-position tarifaire : celle de la marchandise emballée.
- 2- S'agissant précisément des emballages de type usuel présentés pleins réutilisables, seuls les futs métalliques ou les récipients en fer ou en acier, **contenant les gaz comprimés ou liquéfiés**, sont classés séparément et taxés, en cas de mise à la consommation, conformément aux droits correspondant à leur position dans la Nomenclature.

Les autres emballages de type usuel contenant des produits autres que les gaz comprimés ou liquéfiés ne sont pas classés séparément et sont considérés comme ayant la même espèce tarifaire que le produit qu'ils contiennent.

- 3- Les dispositions relatives aux emballages présentés pleins à classer séparément en cas de mise à la consommation, ne s'appliquent pas aux importations réalisées avant le 20 mars 2018 (les indications du connaissance ou de la LTA faisant foi), date de son entrée en vigueur.

.../...

J'attache du prix au respect scrupuleux de la présente qui annule toutes dispositions antérieures contraires et toutes difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

**Ampliations :**

- SEPMBPE/Cab
- GPP
- UGECI
- CGECI
- FNISCI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne CI
- Chbre Cce & Industrie Libanaise CI
- WEBB FONTAINE
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires CI
- Toutes Directions Douane

**LE DIRECTEUR GENERAL**



**Col. Maj. DA Pierre A.**